

mérite d'être étudiée. Le greffier me fait savoir qu'il a pris l'initiative de procéder comme il l'a fait pour le dépôt de documents, déterminant lui-même la catégorie dans laquelle se rangeait cette correspondance. Il semble que son opinion aille à l'encontre de celle de l'honorable représentant, mais c'est ce qui explique la façon de procéder qu'on a suivie pour le dépôt de ces documents.

L'hon. M. Pickersgill: J'invite Votre Honneur à réfléchir là-dessus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pense que la chose la plus simple à faire, pour donner satisfaction à l'honorable représentant, c'est de retirer le tout. Avant-hier, j'ai signifié mon consentement en termes non équivoques. J'ai déclaré, comme l'atteste la page 2018 du hansard:

Je ferai faire enquête et s'il y a des lettres, les députés pourront en prendre connaissance demain.

Hier, je me suis absenté pendant une partie de la journée, et le représentant a posé une question qui est consignée au hansard. Ayant promis de déposer la correspondance, je l'ai fait à mon retour. J'ai voulu être aimable et je récolte maintenant les critiques de l'honorable représentant. J'espère qu'à l'avenir, je n'aurai envers lui aucune bienveillance qu'il pourra qualifier d'impolitesses.

M. McIlraith: Conformez-vous au Règlement, vous vous éviterez des ennuis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député aurait-il la bonté de rester silencieux.

M. McIlraith: Non! Le premier ministre est trop arrogant!

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE RELATIVE AU RÉSEAU NATIONAL D'ÉLECTRICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre en espérant qu'il pourra y répondre. Comme la conférence du réseau national d'électricité—projet qui a mon entière approbation—est de la plus grande importance pour le Canada, le premier ministre peut-il nous dire ce qui arriverait si l'une des provinces n'y participait pas?

M. l'Orateur: Je ne pense pas que la question du député, concernant la non-représentation d'une province à la conférence, relève du gouvernement fédéral. Si le député demande ce qui arriverait au cas où une province ne participerait pas à la conférence, sa question, qui demande une opinion, serait plus appropriée lors d'un débat qu'à l'appel de l'ordre du jour.

M. Winch: Je ne le voyais pas ainsi, monsieur l'Orateur. La proposition du premier

ministre concernant l'établissement d'un réseau national d'électricité a toute mon approbation. Peut-il nous donner des renseignements sur ce qui arriverait à une petite province qui ne serait pas reliée au réseau?

M. l'Orateur: Je crois avoir dit ce qui convenait sur cette question.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SYDNEY-MINES (N.-É.)—CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ LES CHARGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre s'il a reçu de M. Hugh Bushne, secrétaire régional de l'U.M.W. de Sydney Mines, succursale régionale *Princess*, des protestations contre les conditions touchant les employés de l'association des chargeurs de Northside, conditions que l'on qualifie de scandaleuses ou peu s'en faut.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas encore reçu ce message quand j'ai quitté mon bureau, mais je me renseignerai auprès de mon personnel.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES «FILS DE LA LIBERTÉ»—ON DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre nous dirait-il s'il a reçu du maire de Trail, M. J. Palyga, une lettre datée du 19 mars, selon laquelle le conseil municipal recommande aux gouvernements fédéral et provincial d'instituer une commission royale d'enquête sur tous les aspects des actes de violence commis dans les Kootenays et qu'on attribue à un groupe minoritaire? Dans le cas de l'affirmative, nous dirait-il s'il examinera la possibilité de créer la commission royale qu'on propose, afin de mettre au point une ligne de conduite rendant possible la collaboration des gouvernements fédéral et provincial en vue de la solution pratique et efficace de ce problème qui se pose déjà depuis longtemps?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai reçu du maire une lettre datée du 19 mars où il déclare:

Mon conseil a adopté, à l'égard de cette situation, une résolution que je vous transmettrai, peut-être demain.

Cette résolution ne nous est pas encore parvenue.